



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2021

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, le règlement numéro 334-2021, établissant les quotes-parts 2022 partie I - administration générale, sécurité publique, transports, aménagement et développement économique.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC du Rocher-Percé situé au 129, boulevard René-Lévesque Ouest, à Chandler, aux heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la MRC au www.mrcrocherperce.qc.ca.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Chandler, ce 21^e jour du mois de décembre 2021 (21-12-2021)

Christine Roussy
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 21 décembre 2021 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 21 décembre 2021.

Donné à Chandler, ce 21^e jour du mois de décembre 2021 (21-12-2021)

Christine Roussy
Directrice générale et Secrétaire-trésorière